



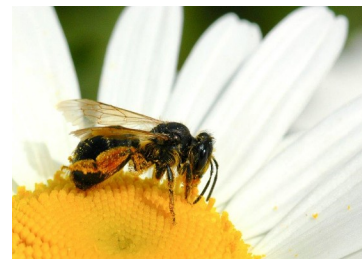
**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ
ET DES NÉGOCIATIONS
INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT ET LA NATURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire Pollinisateurs

Qu'est-ce que le dispositif EUPOMS ?

Dans quoi s'inscrit-il ?

Quelle déclinaison en région ?



Contenu proposé

1. Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs (Europe, France, région)
2. L'EUPOMS, qu'est-ce que c'est ?
3. Le marché public pour le déploiement de l'EUPOMS
4. Les formations disponibles sur le suivi des insectes pollinisateurs

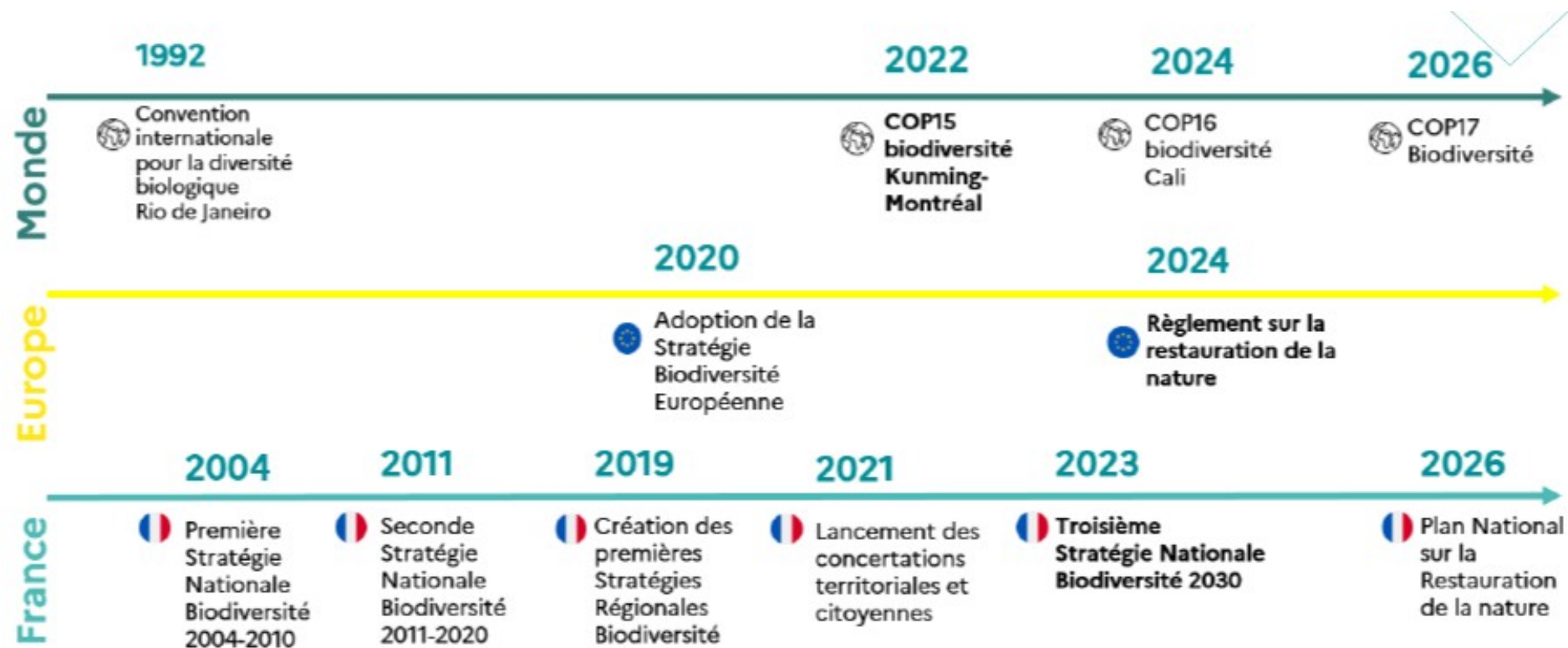


**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs

Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs





Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : focus RRN

→ Pour restaurer tous les écosystèmes

→ Attention particulière portée aux pollinisateurs, clef de voûte des écosystèmes et à l'interface économie-écologie

Connaissance de l'état des HIC d'ici à 2030 (projet Poll'hab?)	Mettre en place des mesures de restauration des HIC et habitats d'espèces (30/60/90)	Augmenter l'abondance et la diversité des pollinisateurs à partir de 2030	Augmenter l'indice des oiseaux communs des milieux agricoles (110 120 130)	Restaurer les tourbières drainées	Augmenter l'indice des papillons de prairies
Augmenter les particularités topographiques à haute diversité	Augmenter le stock de carbone organique des sols cultivés	Augmenter l'indice des oiseaux communs des milieux forestiers	Augmenter la diversité d'âge des peuplements forestiers	Augmenter la diversité des essences forestières	Augmenter le bois mort sur pied
Augmenter le bois mort au sol	Augmenter la part d'essences autochtones en forêt	Augmenter Le stock de carbone organique en forêt	Augmenter la connectivité des forêts	Augmenter la connectivité des peuplements forestiers	Eliminer les obstacles à la continuité des eaux de surface

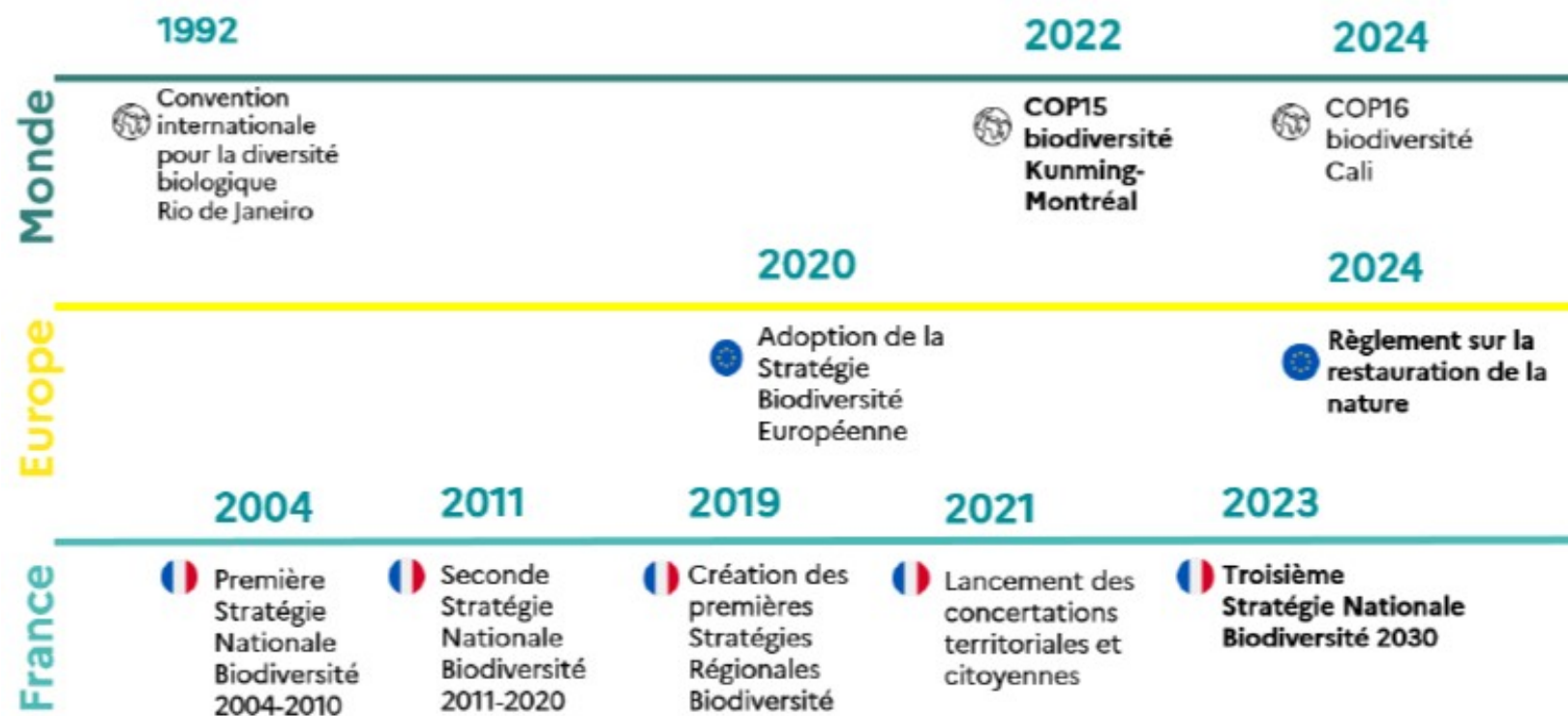
Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : focus RRN

L'abondance et la diversité des pollinisateurs:

- **Un indicateur commun** à tous les Etats membres,
 - **Défini réglementairement** pour les besoins du RRN (pas d'indicateur préexistant comparable en France ou en Europe)
-
- **Robustesse des données**
 - **Rapportage équitable entre états membres**
 - **Agrégation des données au niveau européen**
 - **Interprétation à échelle nationale et européenne**, pas d'interprétation locale possible
-
- Premier rapportage de l'indicateur en 2030 (sur la base des données 2027-2028-2029) puis tous les 6 ans minimum



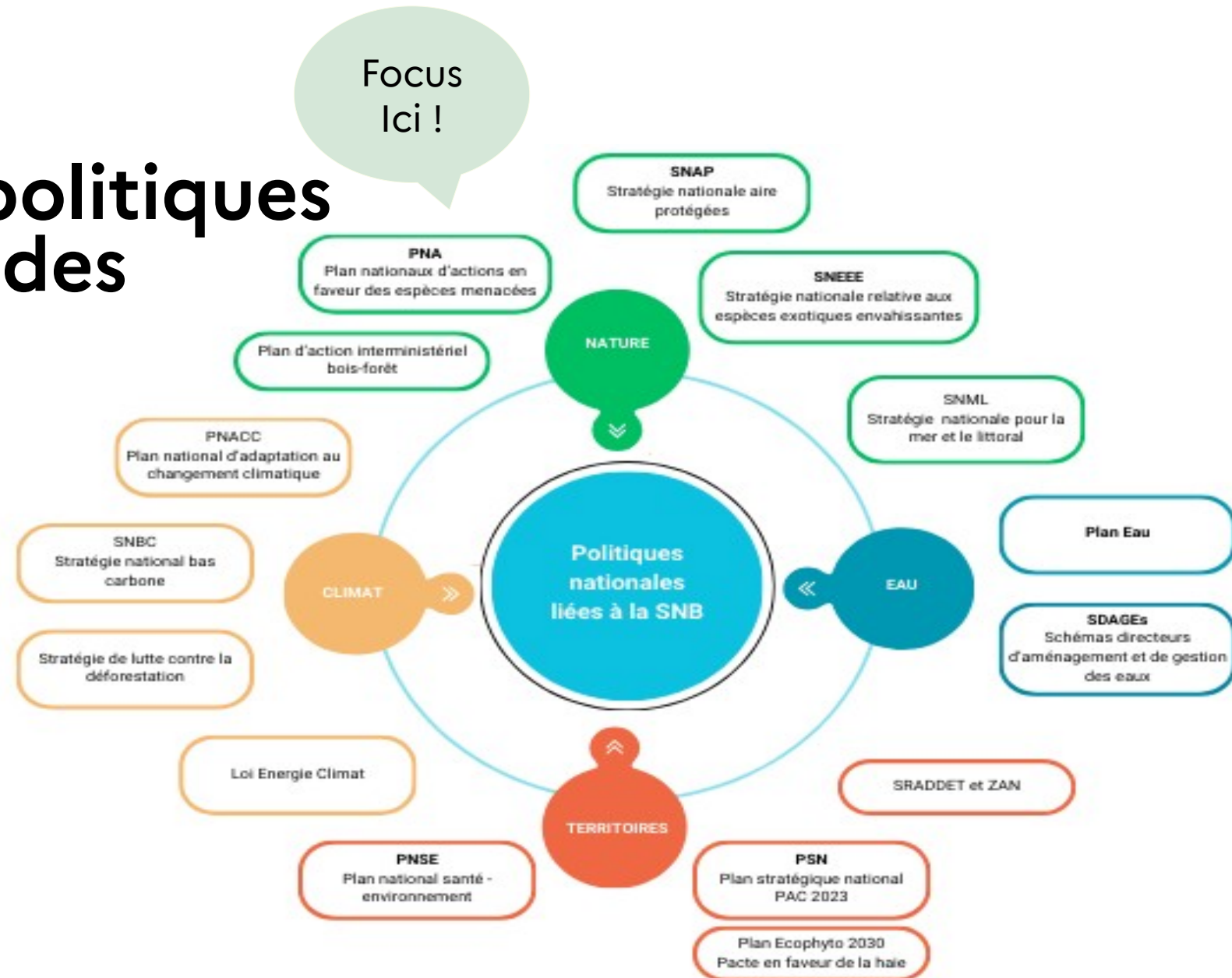
Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs



4 axes principaux :

Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
Restaurer la biodiversité partout où cela est possible
Mobiliser tous les acteurs
Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs



Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : les plans nationaux d'action

Les plans nationaux d'actions sont des outils :

- lancés dans les années 90s
- pour assurer la conservation ou le rétablissement **dans un état de conservation favorable**
- concernent des **espèces de faune et de flore** sauvage menacées ou faisant l'objet d'un intérêt particulier.

Environ
83 PNA
en France

Cet outil est mobilisé lorsque les autres politiques publiques environnementales incluant les outils réglementaires de protection de la nature **sont jugées insuffisantes** pour aboutir à cet objectif.



Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : les plans nationaux d'action

A quoi sert un PNA ?

L'amélioration des connaissances : suivi cohérent des populations des espèces visées, de leurs habitats et de leur état de conservation, suivi de l'écologie des espèces (interactions avec les milieux, les pressions,...).
Valorisation des données et publications, programmes de baguage,
Développement de nouvelles techniques de suivi – radiotracking, ADNe, etc.

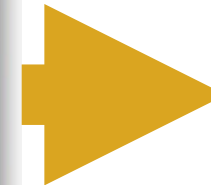
Des actions de gestion et de protection : Coordonner les actions favorables à la restauration des espèces ou de leurs habitats.
Opérations de renforcement ou de réintroduction si les effectifs sont devenus trop faibles.
Prise en compte des espèces dans les projets d'aménagements.

L'information et la communication

Auprès des acteurs concernés, du grand public,
des élus (ou décideurs) et des scolaires



Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : les plans nationaux d'action



- Ministère environnement → DREAL
- Liste d'espèces
- Connaissance - Gestion - Sensibilisation

- 2 ministères → DREAL & DRAAF
- Pas d'espèces ciblées
- 6 axes

Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : espèces cibles

Abeilles



350 espèces
Observées en Hdf

Atlas des bourdons
transfrontalier 2020
Pas de liste rouge

Syrphes



217 espèces
Observées en Hdf
Liste rouge européenne 2022

Guêpes



639 espèces
Observées en Hdf
Pas de liste rouge

Papillons



Papillons de jour : 91 espèces
Observées en Hdf (2000-2020),
liste rouge

Papillons de nuit : +1000
espèces ? Pas de liste rouge

Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : le PNA Pollinisateurs

Ce que dit le Règlement européen sur la restauration de la nature

Inverser le déclin des populations de pollinisateurs d'ici à 2030 et parvenir à une tendance à la hausse des populations de pollinisateurs, grâce à une méthodologie de surveillance régulière des pollinisateurs

Entre **-40% et -50%**
des insectes
pollinisateurs entre
1980 et 2020

PNA pollinisateurs et de la pollinisation 2021-2026

- Amplifier la mobilisation en faveur de l'ensemble des insectes pollinisateurs
- Soutenir l'ensemble des secteurs d'activités en ce sens
- Engager le plus grand nombre à agir concrètement

6 axes du PNA :

1. Connaissance
2. Leviers agriculteurs, forestiers, apiculteurs
3. Autres secteurs
4. Santé des abeilles
5. Réglementation PPP
6. Bonnes pratiques agricoles

Repères sur les politiques de préservation des pollinisateurs : le PRA

La DRAAF et la DREAL co-pilotent le plan

Le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France anime l'axe dédié à la connaissance

La Chambre régionale d'agriculture anime l'axe dédié aux milieux agricoles et forestiers

Axes – objectifs	N°	Actions
Renforcer les connaissances sur les pollinisateurs	1.1	Coordonner à l'échelle régionale le déploiement d'un protocole de suivi des pollinisateurs
	1.2	Dresser un état des lieux des connaissances régionales sur les pollinisateurs
Protéger les pollinisateurs dans et autour des milieux artificialisés : urbains, industriels, routiers	2.1	Sensibiliser les élus des collectivités à la protection des pollinisateurs
	2.2	Contribuer à l'évolution des pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts, artificiels, urbanisés ou industrialisés, en faveur de la protection des pollinisateurs
	2.3	Augmenter les surfaces favorables aux pollinisateurs (gîte et couvert), notamment sur le réseau routier
Encourager les bonnes pratiques dans les milieux agricoles et forestiers	3.1	Mettre en place des aménagements favorables aux pollinisateurs dans les milieux agricoles et forestiers (haies, bandes fleuries, couverts mellifères...)
	3.2	Favoriser une prise de conscience de l'intérêt des pollinisateurs : réaliser une action pédagogique auprès des futurs agriculteurs (collégiens, lycéens) pour les sensibiliser à l'intérêt des pollinisateurs
	3.3	Renforcer le dialogue entre les différents acteurs du monde agricole, apicole et forestier pour protéger plus efficacement les pollinisateurs
Renforcer la santé des pollinisateurs et des colonies d'abeilles.	4.1	Favoriser des échanges constructifs en communiquant de façon harmonisée entre acteurs apicoles, sanitaires et non professionnels
	4.2	Renforcer les connaissances des apiculteurs non professionnels sur le volet sanitaire
	4.3	Fédérer les apiculteurs de la région autour d'un consensus universel sanitaire
Sensibiliser, former et impliquer tous les publics.	5.1	Informier efficacement sur les lieux et événements regroupant différents types de public pour sensibiliser les personnes qui se sentent peu concernées par la protection des pollinisateurs
	5.2	Réaliser un état de l'art des études sur la plus - valeur de la pollinisation et des outils de communication sur le sujet, pour démontrer LES valeurs ajoutées de la pollinisation sur le territoire
	5.3	Éducation des scolaires à la protection des pollinisateurs
Structurer une communication et une gouvernance efficaces du plan	6.1	Développer des outils de diffusion et de vulgarisation sur la préservation des pollinisateurs et notamment les plans d'actions national et régional
	6.2	Développer la synergie entre centres de ressources existants sur les pollinisateurs, faire connaître les ressources et actions des Hauts-de-France, faire connaître les ressources et actions d'autres territoires
	6.3	Prendre en compte les pollinisateurs au sein des autres politiques régionales



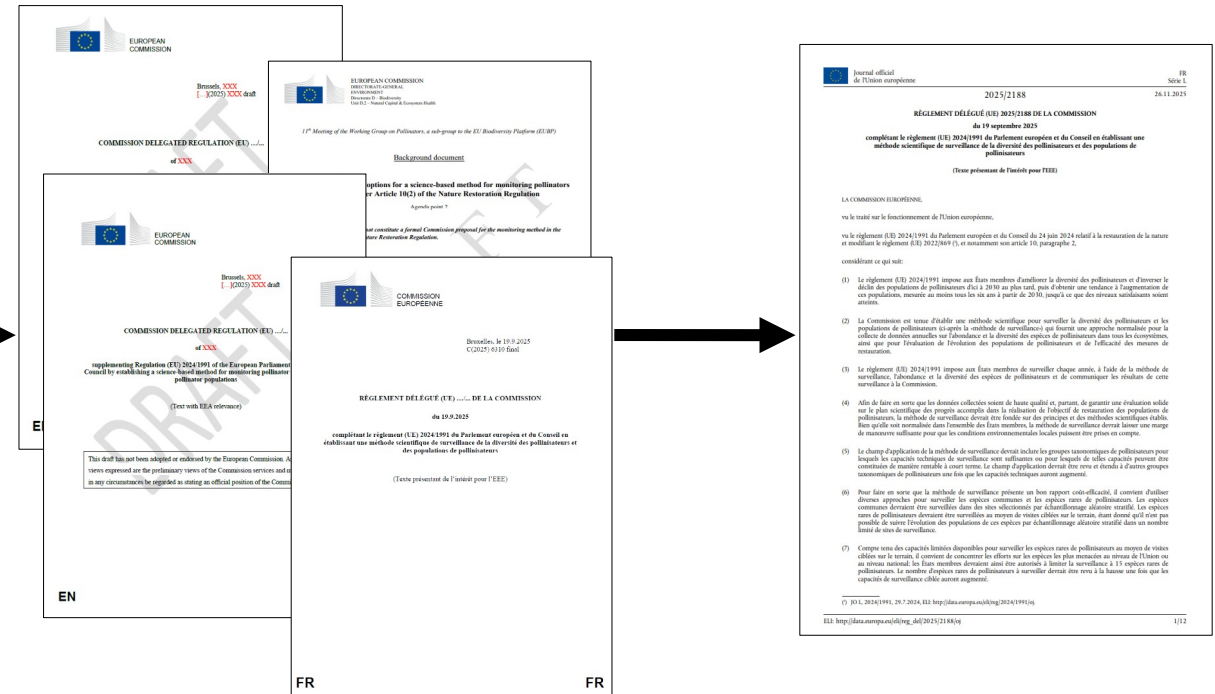
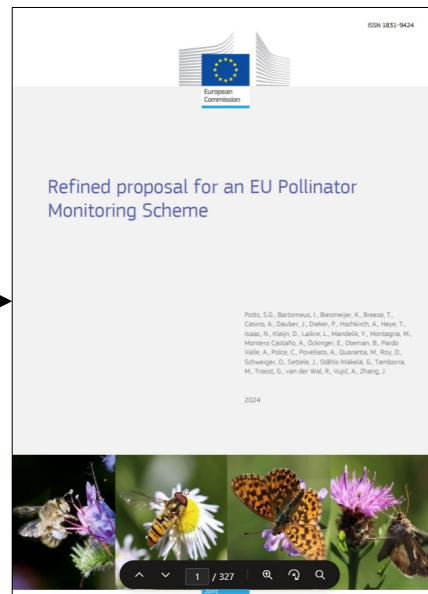
**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. L'EUPOMS, qu'est-ce que c'est ?

L'EUPOMS, qu'est-ce que c'est ?

EU PoMS (European Pollinator Monitoring Scheme), dispositif adossé au Règlement sur la Restauration de la Nature (RRN)



Objectif : évaluer la diversité et l'abondance des insectes pollinisateurs via les indicateurs prévus par le règlement pour suivre l'évolution des populations de ces insectes clés pour les écosystèmes et suivre les effets de la mise en œuvre du plan national de restauration

L'EUPOMS, qu'est-ce que c'est ?

- Suivi de 2027 jusqu'à 2050 (au moins) de **quatre groupes de pollinisateurs** par des professionnels (identification à l'espèce requise)

- Abeilles 
- Papillons de jour 
- Papillons de nuit 
- Syrphes 

Calcul des indicateurs « Pollinisateurs commun »
et « Richesse des espèces de pollinisateurs »
prévus par le RRN (rapportage) selon les
méthodes définies dans le projet d'acte délégué

- **Module principal (120 sites)** : tous les mois durant la saison de vol et selon des conditions environnementales précises

- Transect pédestre d'1 km à parcourir en 60 min    (même transect pour les 3 groupes mais parcouru séparément)
- Pose de deux pièges lumineux (seaux à LED) 

- **Module complémentaire sur les espèces rares et menacées**

- Suivi spécifique pour des espèces évaluées *En danger critique d'extinction* selon les Listes rouges européennes
- Passage annuel sur l'ensemble des sites où l'espèce est connue

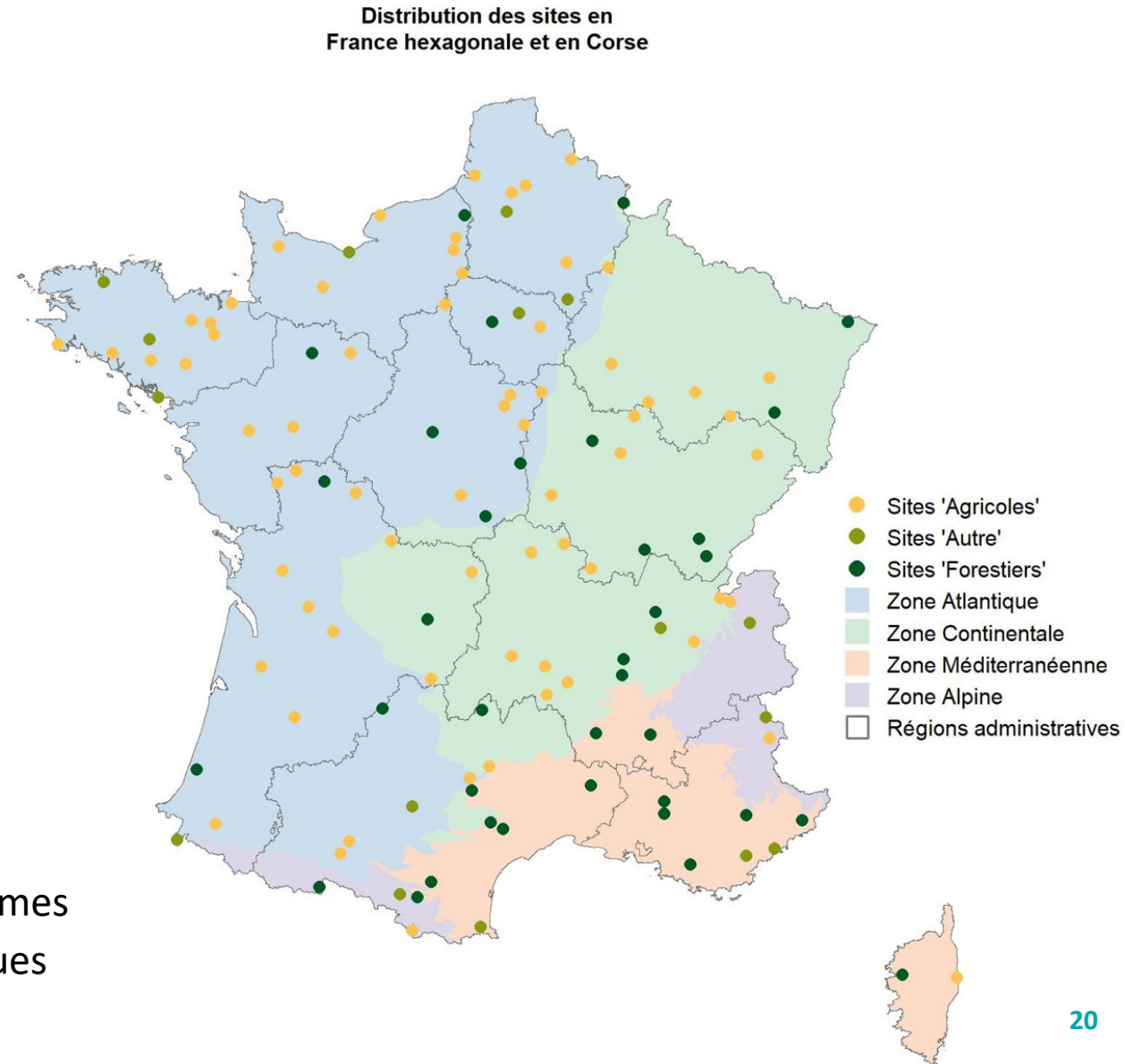
L'EUPOMS, qu'est-ce que c'est ?

Catégorie	Nombre de sites
Écosystèmes d'intérêts	
Agricoles	68
Forestiers	36
Autres	16
Régions admin.	
AURA	16
BFC	13
Bretagne	11
CVdL	6
Corse	2
GE	6
HdF	9
IDF	4

Normandie	7
NA	16
Occitanie	17
PdL	4
PACA	9
Régions biogéo.	
ALP	8
ATL	59
CONT	37
MED	16

Résultat d'un **tirage aléatoire stratifié** sur :

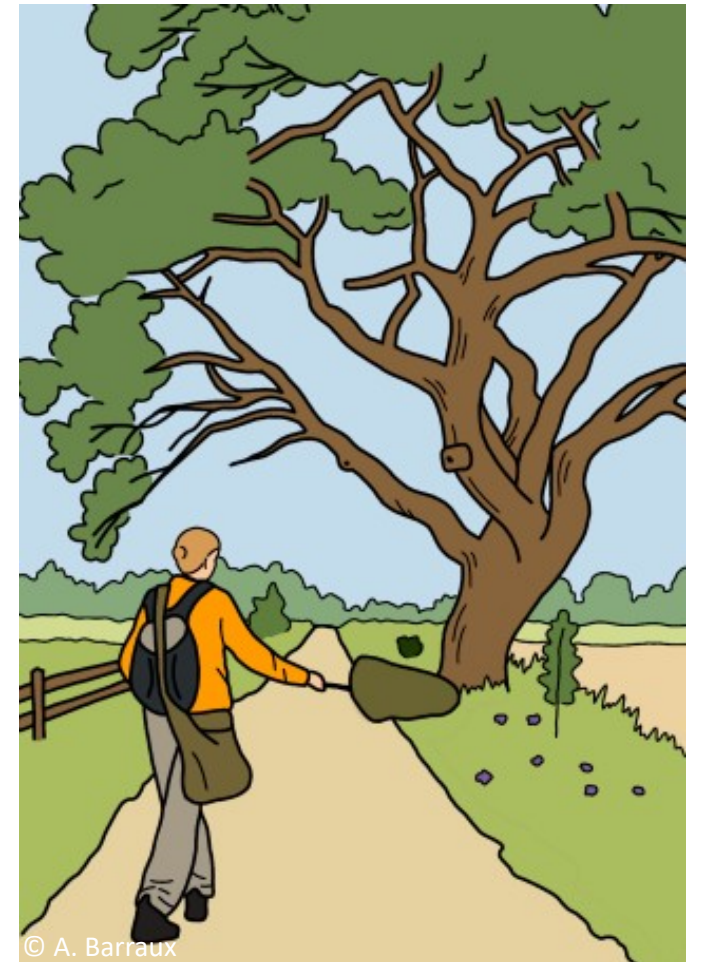
- Les 3 catégories d'écosystèmes
- Les régions biogéographiques
- Les régions administratives



L'EUPOMS, qu'est-ce que c'est ?

- Concrètement, un site de suivi sera concerné par le protocole diurne et nocturne pendant **6 à 9 mois par an** allant du printemps (mars/avril) à l'automne (septembre/octobre/novembre), dépendant du **contexte géographique** du site et selon les périodes où les **groupes visés** sont actifs au stade adulte de leur cycle de vie
- **Protocole diurne (1 marche-transect / groupe pour les trois groupes concernés par mois)**
 - 3 marches-transect sur le même tracé d'1 km qui doit être parcouru en 60 minutes, vers l'avant et à vitesse constante (sans le temps nécessaire à la capture, manipulation, identification ou enregistrement des spécimens)
 - Les spécimens sont collectés dans un espace d'observation tridimensionnel (1,5 x 1,5 x 1,5 m pour les abeilles et syrphes et 2,5 x 5 x 5 m pour les papillons de jour)
- Objectif de centraliser au maximum l'ensemble des passages (diurnes et nocturnes)

Les tracés des marches-transect resteront
inchangés durant tout le long du suivi



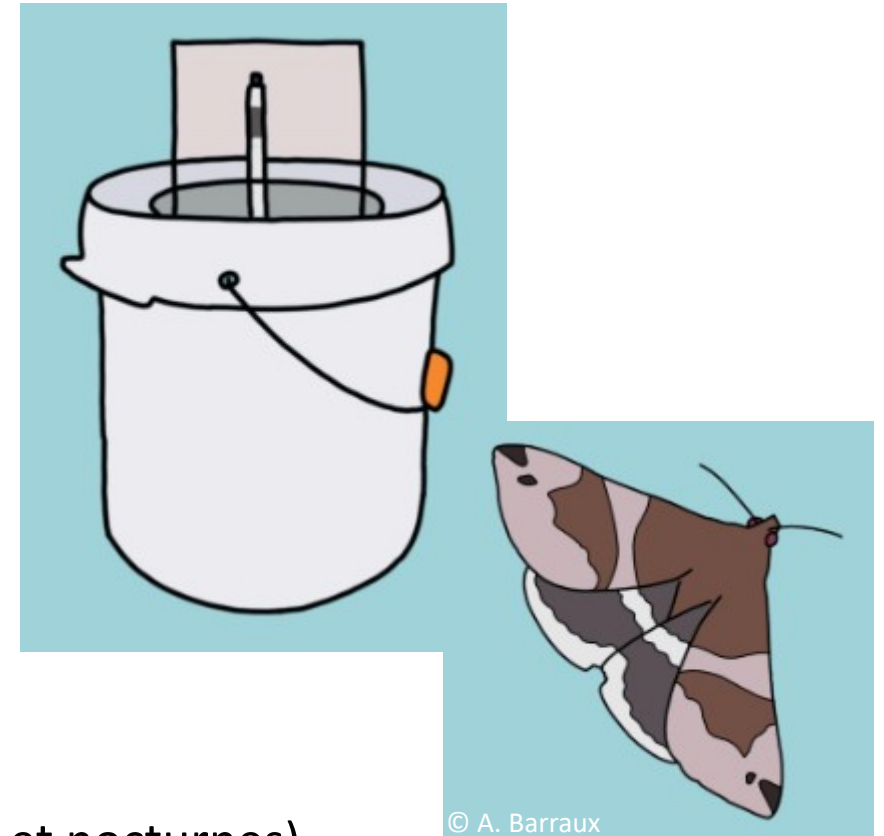
L'EUPOMS, qu'est-ce que c'est ?

- Concrètement, un site de suivi sera concerné par le protocole diurne et nocturne pendant **6 à 9 mois par an** allant du printemps (mars/avril) à l'automne (septembre/octobre/novembre), dépendant du **contexte géographique** du site et selon les périodes où les **groupes visés** sont actifs au stade adulte de leur cycle de vie

- Protocole nocturne (1 pose et un relevé de piège par mois)**

- Installation de deux pièges lumineux (seaux à LED) avant le coucher du soleil (au moins à 100 m l'un de l'autre, à une distance de 10 m. d'une masse d'eau et au moins 50 m des sources lumineuses artificielles)
- Relevés de ces derniers à l'aube

Les positions des pièges lumineux resteront
inchangées durant tout le long du suivi



© A. Barraux

- Objectif de centraliser au maximum l'ensemble des passages (diurnes et nocturnes)



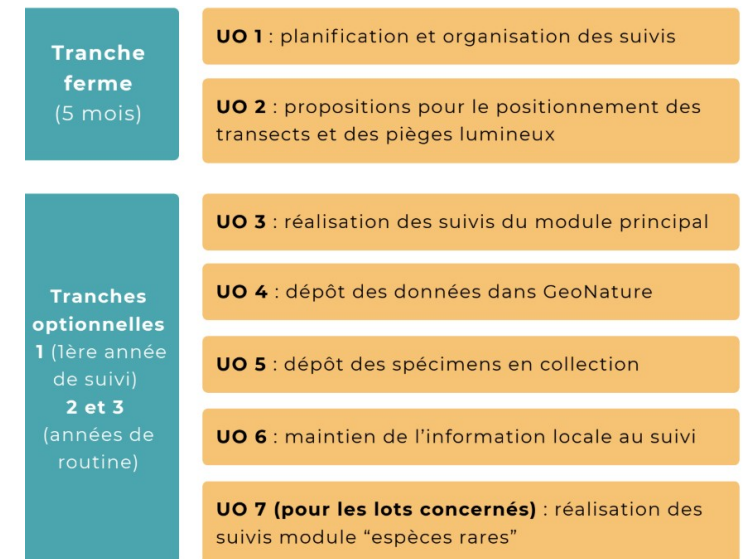
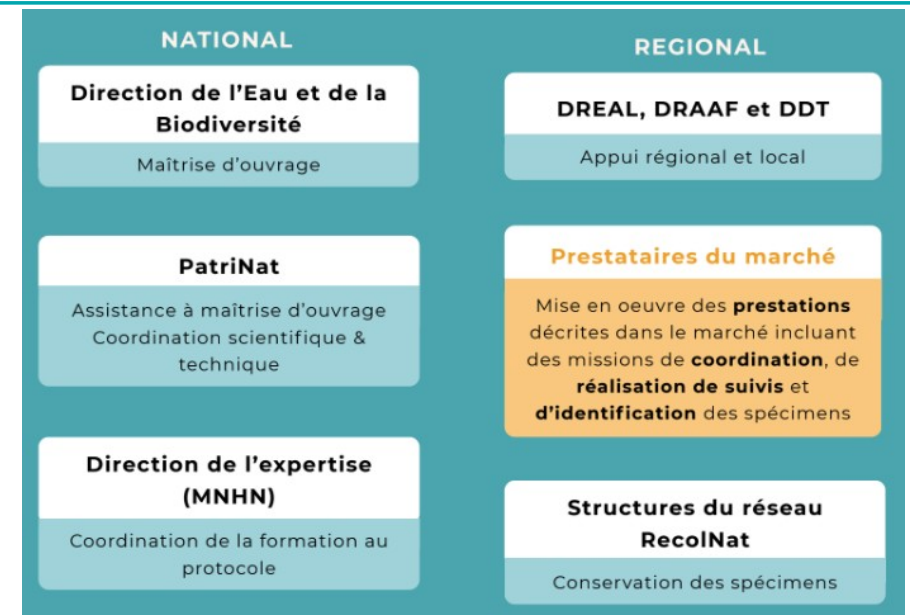
**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Le marché public pour le déploiement de l'EUPOMS

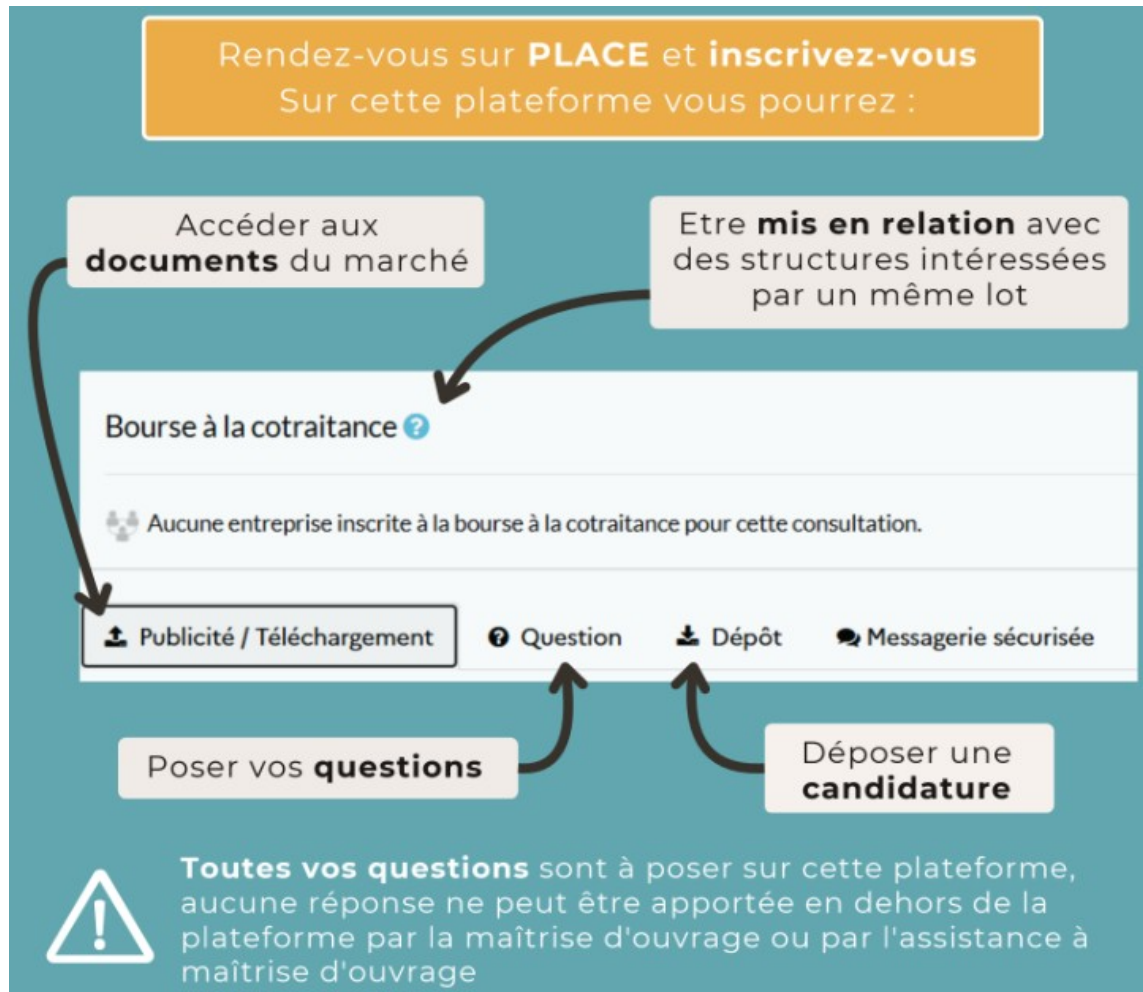
Le marché public pour le déploiement de l'EUPOMS

- Ouverture de la consultation pour le marché public **depuis le 10 juillet 2026**
- Durée de **3 ans et demi**
- Marché public national divisé en **13 lots régionaux indépendants**
- Les structures intéressées peuvent candidater **seules ou en groupement** (candidature unique par lot)
- Date limite de dépôt des offres : **21 septembre 2026**



Le marché public pour le déploiement de l'EUPOMS

- Rendez-vous sur PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=3013819&orgAcronyme=d4t>



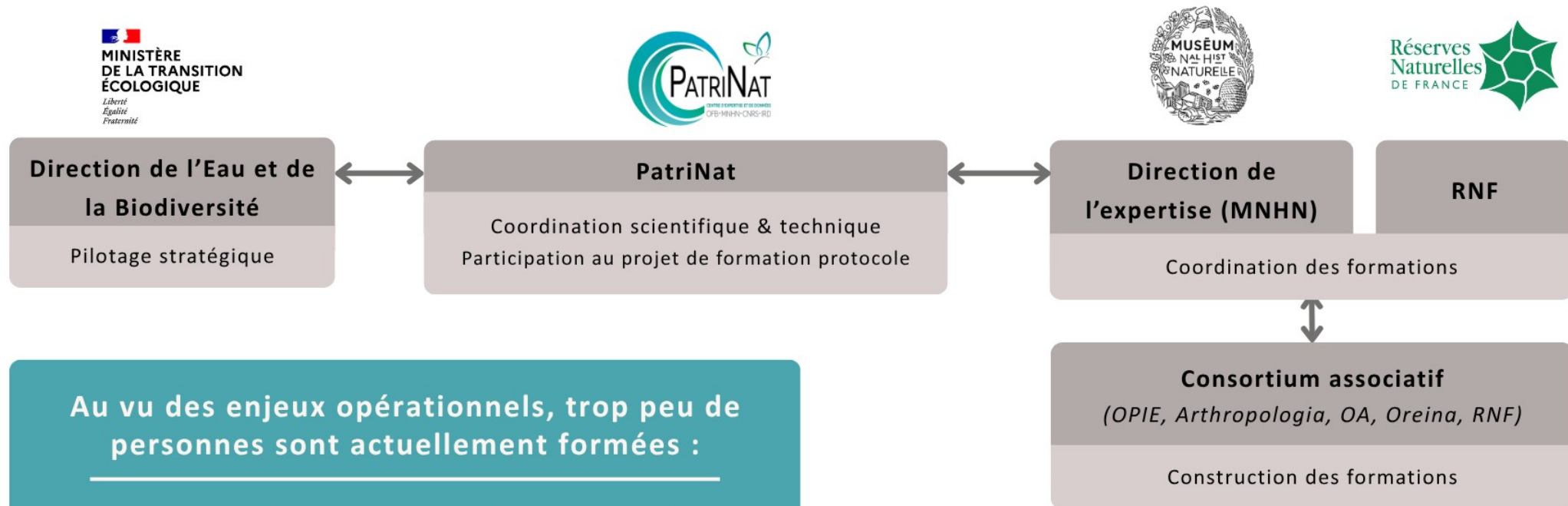


**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Formations disponibles pour monter en compétences sur l'EUPOMS

Les formations disponibles sur l'EUPOMS



Au vu des enjeux opérationnels, trop peu de personnes sont actuellement formées :

- Formations françaises : à destination des **opérateurs** de terrain
- Complémentaires d'**EPIC** (formations européennes d'expert.e.s)



Les formations liées à EU PoMS



Identification des **syrphes** : genres & espèces identifiables sur le terrain



Identification des **abeilles** : genres & espèces identifiables sur le terrain



Identification des **papillons de jour** : espèces à l'aide d'une clé



Identification des **papillons de nuit**



Mise en œuvre du protocole



Etalage et étiquetage des spécimens



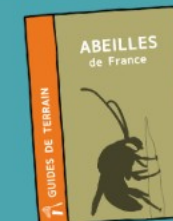
Saisie des données



Formations en ligne (COOC)



Ateliers de terrain en région



Edition de guides de terrain

→ 2027

- Diminuer les **biais observateur**
- Assurer une bonne **mise en oeuvre**
- Eviter la **collecte** non nécessaire de spécimens
- Diminuer la **charge** sur les **identificateurs** experts



→ **A plus long terme** : accompagner la montée en compétence en France sur ces groupes de pollinisateurs

A retenir

EUPoMS Pourquoi?

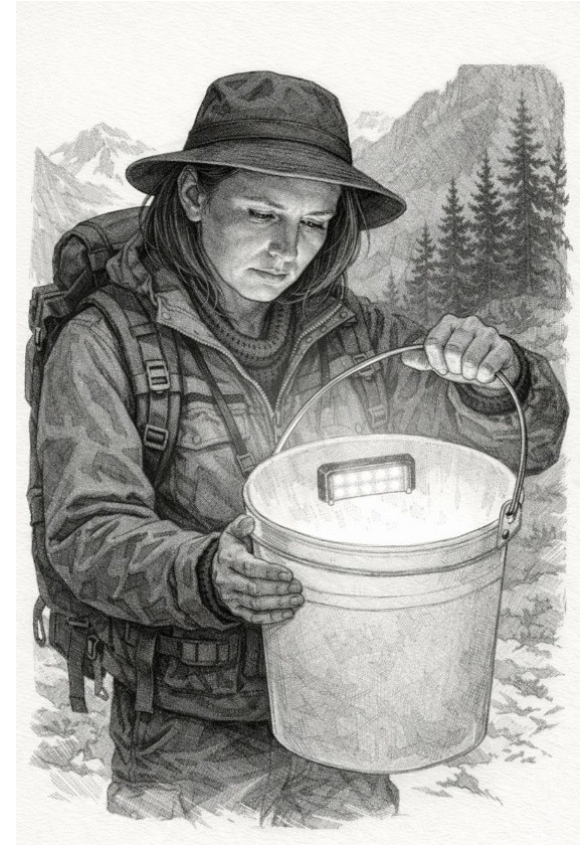
- **Respect des obligations européennes**
- **Suivi de l'état des écosystèmes et des services rendus**

EUPoMS Comment?

- **Échelle nationale**, pas d'interprétation locale des résultats
- **Compatibilité complète avec activités**

EUPoMS Par qui?

- **Pilotage étroit par l'Etat (MTE/PatriNat)**
- **Opéré par des acteurs privés dotés des compétences techniques sélectionné par appel d'offres (marché public)**





**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

